



L'INVENTAIRE : C'EST QUI, C'EST QUOI ?

CRÉÉ EN 1964 PAR LE MINISTRE DES AFFAIRES CULTURELLES ANDRÉ MALRAUX

L'Inventaire général du patrimoine culturel recense, étudie et fait connaître le patrimoine de la France. Il fournit des données exhaustives, homogènes, comparables, accessibles à tous. Méthodes, outils et systèmes documentaires sont normalisés à l'échelle nationale, sous le contrôle de l'État.

Tous les objets d'un territoire, « de la cathédrale à la petite cuillère », tout ce qui compose le paysage quotidien, même dans ses formes les plus modestes, est pris en compte, répertorié, photographié, étudié et situé dans son contexte historique, sociologique, artistique et technique.

LES DOSSIERS DE L'INVENTAIRE

L'inventaire général est une entreprise de recherche historique, fondée sur une démarche scientifique : confronter les observations et analyses faites sur le terrain avec ce que les sources d'archives peuvent révéler de l'histoire des œuvres.

Chaque édifice ou objet mobilier inventorié fait l'objet d'un dossier illustré de photographies ou de relevés, complété par les références de la documentation utilisée et une analyse critique.

UNE COMPÉTENCE OBLIGATOIRE DES RÉGIONS DEPUIS 2004...

Conduit à l'origine par les services régionaux du ministère de la Culture (Directions Régionales des Affaires Culturelles), l'Inventaire général est aujourd'hui la seule compétence culturelle décentralisée à avoir été confiée aux Régions par la loi Libertés et responsabilités locales du 13 août 2004.

MENÉE EN PARTENARIAT AVEC LES COLLECTIVITÉS LOCALES

Conventions avec le Parc régional de la Brenne, la ville de Rouen ou encore le département des Vosges.

L'INVENTAIRE : À QUOI ÇA SERT ?

À L'AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE

L'Inventaire constitue un diagnostic pour les acteurs de l'aménagement du territoire qui disposent ainsi d'une aide à la décision publique afin de réaliser des documents d'urbanisme, de diversifier l'offre touristique en identifiant des points forts du patrimoine local, de construire et diffuser une image régionale originale ou de fournir matière à une animation culturelle du territoire, d'élaborer des politiques raisonnées de protection.

A L'HISTOIRE ET À L'HISTOIRE DE L'ART

Les résultats d'études d'inventaire sont régulièrement publiés dans diverses revues scientifiques et certaines enquêtes d'envergure donnent matière à publication d'ouvrages de synthèse qui font référence pour de nombreux professionnels du patrimoine.

AU GRAND PUBLIC

Les dossiers de l'inventaire sont consultables sur Internet ou publiés dans les collections nationales « Images du Patrimoine », « Parcours du Patrimoine » et « Cahiers du Patrimoine ».

POUR UNE INSCRIPTION SUR LA LISTE DU PATRIMOINE MONDIAL

Le maire de Nice a confié la présidence de la « mission pour la candidature de la Promenade des Anglais à l'inscription sur la liste du patrimoine mondial » de l'UNESCO à M. Jean-Jacques Aillagon, ancien ministre de la Culture.

Cette Mission, installée au 75, quai des États-Unis a souhaité que soit réalisé, à l'appui de la candidature, un inventaire du patrimoine architectural de la ville « nouvelle » selon les normes de l'Inventaire général.

À cette fin, la Ville a passé une convention cadre avec la Région Provence Alpes-Côte d'Azur pour l'inventaire du patrimoine de villégiature de la Ville de Nice.